

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **neuvième jour de novembre 2009**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**09-11-309**      **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

ADOPTÉE

**09-11-310**      **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseiller Alain Rivard soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**09-11-311**      **Nominations aux comités et délégation à certains organismes**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de nommer les élus municipaux aux différents comités municipaux suivants :

Bibliothèque municipale (délégué)	:	Serge Bizier
Embellissement & environnement (délégué)	:	Claude Côté
Jeunesse & Économie sociale	:	Rock Paquin Serge Bizier
Piscine (délégué)	:	Gilles Fortier, maire
Travaux publics & voirie	:	Alain Rivard Fernand Ruel

Transport adapté (délégué)	:	Fernand Ruel
Office municipal d'habitation (délégués)	:	Alain Rivard Fernand Ruel Laurier Chagnon
Contrôle des démolitions	:	Rock Paquin Serge Bizier Laurier Chagnon
Développement économique Princeville	:	Rock Paquin Laurier Chagnon
Festival du Cheval (délégué)	:	Serge Bizier Claude Côté

ADOPTÉE

### **Rapport du Maire sur la situation financière**

Au 31 décembre 2008, la nouvelle Ville a terminé sa huitième année financière.

L'état de l'année 2008 des activités financières de fonctionnement présente donc une situation entièrement sous contrôle. En effet, les revenus d'opération sont de l'ordre **7 274 652 \$**, les dépenses **5 790 117 \$** et la conciliation à des fins fiscales pour le financement et les affectations de **888 450 \$**. Le tout dégage un surplus de l'exercice à des fins fiscales de **596 085 \$**.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2008 ainsi que les nouveaux principes comptables applicables aux municipalités.

### **2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2009, le budget adopté par la Ville de Princeville est équilibré. Les revenus d'opération sont à **6 883 365 \$**, les dépenses d'opération sont à **6 505 942 \$** plus l'amortissement à **1 246 725 \$** et la conciliation à des fins fiscales pour l'amortissement, le financement et les affectations est, quant à elle à **869 302 \$**.

Des montants ont été appropriés de divers surplus, affectés ou non, de réserves financières et de fonds réservés en cours d'année pour couvrir des dépenses nécessaires à régler un contentieux datant de plusieurs années, de nouvelles infrastructures de rue, de bordures, de trottoirs et de pavage, de remplacement d'égout pluvial, d'outillage et d'équipement et ainsi que d'enseignes.

Le conseil a également conclu la vente des terrains de balle à Olymel dont le produit a été mis en réserve pour la construction d'un nouveau terrain de balle.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront effectué leur mandat.

3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2008 totalisait :

pour 2009	:	<b>1 567 031 \$</b>
pour 2010	:	<b>981 154 \$</b>
pour 2011	:	<b>1 925 000 \$</b>

Ces montants consistent, en plus des affectations aux activités de fonctionnement, aux travaux suivants :

- transport (voirie urbaine, réserve domiciliaire, véhicules, machinerie, affichage, stationnement)
- hygiène du milieu (eau potable, économie d'électricité aux réservoirs, réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts)
- loisirs et culture (parc d'enfants, jeux d'eaux et réaménagement centre communautaire)

Les projets inscrits pour 2009 sur ce programme, mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2009**

La rémunération des membres du conseil est de **23 902 \$** pour le maire et de **7 967 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **11 951 \$** pour le maire et de **3 984 \$** pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2010**

Pour 2010, le conseil municipal entend réaliser la réfection des services de la rue Saint-Georges.

Le Parc multisports sera bonifié d'une piste de vélos BMX, d'un terrain de volleyball de plage et d'un terrain de balle.

Les travaux au centre communautaire Pierre-Prince seront complétés en début d'année.

Le resurfaçage de certains chemins et rues sera envisagé dont notamment pour le rang 11 est. Des démarches seront entreprises pour impliquer le ministère des Transports du Québec pour la réfection de la rue St-Jacques Ouest.

Une chenillette pour le déneigement des trottoirs sera acquise en début d'année.

L'orientation générale du conseil reste toujours d'améliorer les services pour attirer de nouveaux résidents et investisseurs.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

09-11-312

**Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes ainsi que sur le site web de la ville.

ADOPTÉE

09-11-313

**Délégation au brunch de Centraide 2009**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil ratifie une délégation du Maire de la Ville de Princeville au brunch de Centraide 2009 qui a eu lieu le 7 novembre 2009, par l'achat de 2 billets au coût de 15.00 \$ du billet.

ADOPTÉE

09-11-314

**Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ pour 2010**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2010 et acquitte la cotisation annuelle de 5 564.87 \$ plus taxes comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

09-11-315

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 5 octobre 2009	
- nos 9CH001634 à 9CH001649	4 767.99 \$
- En date du 9 octobre 2009	
- nos 9CH001650 & 9CH001660	6 367.03 \$
- En date du 15 octobre 2009	
- nos 9CH001661 à 9CH001667	22 068.70 \$
- En date du 23 octobre 2009	
- nos 9CH001668 & 9CH001669	16 382.64 \$
- En date du 27 octobre 2009	
- nos 9CH001670 & 9CH001671	16 787.45 \$
- En date du 28 octobre 2009	
- no 9CH001672	6 880.40 \$
- En date du 3 novembre 2009	
- nos 9CH001673 & 9CH001674	11 093.11 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 26 octobre 2009
- no 9CH200041 4 823.78 \$

dépôts salaires des périodes 200940 à 200943

ADOPTÉE

**09-11-316**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 9 novembre 2009
- nos 9CH001675 à 9CH001811 430 839.61 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 9 novembre 2009
- nos 9CH200042 à 9CH200045 117 633.31 \$

ADOPTÉE

**Dépôt des états semestriels** - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**09-11-317**

**Renouvellement 2009-2010 des assurances de dommages**

ATTENDU les recommandations de René Laporte et associés, suite à sa négociation avec l'assureur pour le renouvellement du portefeuille d'assurances générales;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de retenir l'offre de B.F. Lorenzetti qui se détaille comme suit, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2010 :

- Assurance responsabilité municipale et autres assurances (biens, bris de machines, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire, automobiles) pour une prime totale de 45 291 \$ avant taxes;

Il est également résolu de verser à l'Union des Municipalités du Québec les quoteparts des deux fonds de franchise soit :

- 7 880 \$ en biens
- 13 441 \$ en responsabilité,

ainsi que les frais et honoraires.

La trésorière est autorisée à effectuer les paiements au courtier B.F. Lorenzetti et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

**09-11-318**

**Assurance contre les erreurs et omissions des Premiers Répondants - Renouvellement deux ans**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de retenir l'offre du courtier B.F. Lorenzetti pour le renouvellement de deux ans de l'assurance contre les erreurs et omissions des Premiers Répondants avec une couverture du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 1<sup>er</sup> décembre 2011 dont la limite est de

3 000 000 \$ par sinistre par période annuelle d'assurance et la prime de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

09-11-319

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies**

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Rivard, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 2007-136 concernant la protection et la prévention des incendies afin d'y modifier les dates d'utilisation de chauffage pour les appareils à combustible solide extérieurs.

09-11-320

**Autorisation pour l'installation d'une fourrière automobile**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser et d'appuyer le Garage R. Côté inc. situé au 367 rue St-Jean-Baptiste Nord dans ses démarches auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec pour l'installation d'une fourrière automobile.

ADOPTÉE

09-11-321

**Transport adapté – Décision sur le transfert de desserte de Rouli-Bus à La Cadence**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a étudié la possibilité de transférer la desserte en transport adapté de Rouli-Bus à Transport La Cadence;

ATTENDU l'ensemble des services aux usagers de Princeville en seraient améliorés;

ATTENDU QUE les liens et l'accessibilité aux équipements supralocaux du territoire de la MRC de l'Érable, dont notamment le Centre aquatique régional, ainsi qu'entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux en seraient également améliorés;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a confirmé qu'un montant de 45 000 \$ pourrait être transféré à Transport La Cadence;

ATTENDU QUE toutes les municipalités participantes à Transport La Cadence ont accepté que la Ville de Princeville y adhère;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de la Ville de Princeville demande son adhésion au service de transport adapté à Transport La Cadence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

QUE la Ville de Princeville consent à verser une quote-part de 14 000 \$ pour 2010 et indexable pour les années subséquentes aux mêmes taux d'augmentation que les autres municipalités membres;

QUE Rouli-Bus et le ministère des Transports soient avisés du transfert de desserte en transport adapté.

ADOPTÉE

09-11-322

**Contrat de déneigement des kiosques postaux du Domaine Paquet**

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à l'octroi du contrat pour le déblaiement de la neige de l'aire des deux kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de déneigement des deux kiosques postaux situés au Domaine Paquet à Mathieu Marcoux du somme de 300 \$ taxes incluses pour la saison 2009-2010.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

ADOPTÉE

09-11-323

**Service de patrouille hivernale 2009-2010**

ATTENDU QUE les Excavations H. St-Pierre ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer la surveillance routière de certaines artères de la Ville de Princeville lors de la période hivernale 2009-2010;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2009-2010 à la compagnie les Excavations H. St-Pierre inc. au montant de 10 000 \$, taxes en sus, pour une période de cinq mois débutant le 8 novembre 2009 et se terminant le 15 mars 2010.

ADOPTÉE

09-11-324

**Location de machinerie pour déneigement – Saison 2009-2010**

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset Inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur Fendt 936 année 2008 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Contant de 112 " de large avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une gratte à angle ainsi que d'une aile de côté;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la location d'un équipement roulant pour effectuer l'enlèvement de la neige auprès de Ferme Somerset inc. au montant de 105.00 \$ pour les 75 premières heures et de 100.00 \$ pour les heures subséquentes.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux 75 premières heures à 105.00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2009.

ADOPTÉE

09-11-325

**Fourniture de sulfate ferrique pour 2010**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de retenir pour 2010 l'offre de CHEMCO inc. pour la fourniture de sulfate ferrique au prix de 0,173 \$ le kilogramme avant taxes.

ADOPTÉE

09-11-326

**Participation à la Journée Normand-Maurice – Versement d'un montant à la Maison des Jeunes La Fréquence**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de verser une contribution de 200 \$ à la Maison des Jeunes La Fréquence en guise de remerciements pour leur participation à la Journée Normand Maurice.

ADOPTÉE

09-11-327

**Inventaire des émissions de gaz à effet de serre et plan d'action pour la réduction des émissions de la Ville de Princeville**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer aux efforts du Québec pour lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012, le Québec a mis sur pied le Programme Climat Municipalités;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels a été reçue pour la préparation de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des émissions de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Climat municipalités du gouvernement du Québec;

QUE lorsque la demande d'aide sera acceptée, le conseil accorde le contrat pour réaliser l'inventaire des GES et le plan d'action à Enviro-Accès inc., organisme à but non lucratif d'une somme de 47 250 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

**Fleurons du Québec – Délégation au dévoilement officiel de la quatrième édition** – classé.

09-11-328

**Demande de dérogation mineure – Danny Auger et Audrey Morin**

ATTENDU QU'une erreur concernant les points de repère s'est produite lors de l'installation de la piscine ;

ATTENDU QUE cette piscine est installée depuis 2004 ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 235, rue Fréchette, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Auger et Madame Morin afin de régulariser l'implantation de la piscine avec une marge de 1,00 mètre au lieu de 1,50 mètre avec la ligne arrière et une marge de 1,40 mètre au lieu de 1,50 mètre avec la ligne

latérale, ce qui représente une dérogation de 0,50 mètre pour la marge arrière et de 0,10 mètre pour la marge latérale p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**09-11-329**

**Demande de dérogation mineure – Jean-Yves Houle**

ATTENDU QUE cette résidence est construite depuis 1988;

ATTENDU QUE l'empiètement dans la marge arrière est minime.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 83, rue Nadeau, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Houle afin de régulariser l'implantation de la résidence avec une marge arrière de 5,40 mètres au lieu de 6,00 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,60 mètre p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**09-11-330**

**Vente d'un terrain résidentiel – 72 Lavergne**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à David Lecomte ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-80 (72 Lavergne) pour le prix de 15 154.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**09-11-331**

**Vente d'un terrain résidentiel – 540 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Nicolas Dufresne et Julie Perreault ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 247-5-7, 247-1-150 et 247-5-6-2 (540 Fréchette) pour le prix de 25 307.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**09-11-332**

**Vente d'un terrain résidentiel – 15 Girouard**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Princeville ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-37 (15 Girouard) pour le prix de 15 686.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-11-333

**Vente de terrains résidentiels – 320-330 Lecours**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Princeville ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-183 (320 Lecours) pour le prix de 9 335.00 \$ avant les taxes applicables, ainsi que le lot 247-1-182 (330 Lecours) pour le prix de 9 335.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-11-334

**Vente d'un terrain résidentiel – 140 Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sylvain Martin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-212 (140 Fréchette) pour le prix de 13 650.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-11-335

**Vente d'un terrain résidentiel – 85 Lavergne**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jonathan Rousseau ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 247-1-84 (85 Lavergne) pour le prix de 15 154.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

09-11-336

**Entente loisirs 2010 avec la Ville de Victoriaville**

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) La Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158 \$ par année, par inscription dûment enregistrée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;

- c) Cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) Le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**09-11-337**

**Rapport sur l'activité du golf – Subvention Centraide**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil verse à Centraide, la subvention de 1 540.79 \$, représentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi de golf annuel de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**09-11-338**

**Soumissions pour le réaménagement du centre Pierre-Prince – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour le réaménagement du centre Pierre-Prince au plus bas soumissionnaire conforme, soit CDG inc., une somme de 447 507.61 \$ toutes taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt no 2009-167.

ADOPTÉE

**09-11-339**

**Demande de subventions pour la mise à niveau des équipements et la rénovation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de présenter, dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec, une demande de subvention pour la mise à niveau des équipements et la rénovation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière d'un montant total de 3 585 000 \$.

ADOPTÉE

**09-11-340**

**Étude d'efficacité énergétique pour le Centre sportif dans le cadre du Programme OPTER**

ATTEDNU QU'une entente avec l'Agence de l'efficacité énergétique accorde à la Ville de Princeville une aide financière de 7 000 \$ afin de réaliser une étude de faisabilité dont l'objet est de déterminer les possibilités d'améliorations au point de vue énergétique;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder à Groupe Sotek le mandat de réaliser ladite étude à un coût de 14 500 \$ avant taxes, le tout tel que détaillé sur la proposition #1399E-081105;

Cette dépense est financée à même la subvention prévue de 7 000 \$ ainsi que par les revenus supplémentaires de taxes.

ADOPTÉE

**09-11-341 Services professionnels en architecture pour la réfection du Centre sportif**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de retenir les services de Lemay, Côté, architectes, pour la préparation d'une étude sur le bâtiment du Centre Sportif concernant l'analyse de l'enveloppe actuelle ainsi que sur un éventuel agrandissement et un réaménagement des locaux existants à un coût forfaitaire de 7 520 \$ avant taxes;

Cette dépense est financée à même les revenus supplémentaires de taxes.

ADOTPÉE

**09-11-342 Soutien technique informatique annuel pour la Bibliothèque Madeleine-Bélanger**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de confier le soutien informatique annuel sur les équipements situés à la bibliothèque Madeleine-Bélanger, membre du réseau Biblio CQCM à CPU Service inc. selon l'offre qui totalise une somme de 1 590 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**APCHQ des Bois-Francis** – Remerciements.

**Fondation Raymond-Roy** – classé.

**09-11-343 Centraide – demande de don corporatif**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse à Centraide un montant de 500 \$ afin de permettre la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTÉE

**09-11-344 Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au montant de 15 \$ chacun pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville, le dimanche 15 novembre 2009.

ADOPTÉE

09-11-345

**La Maison du CLDI de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à La Maison du CLDI de l'Érable pour 2010.

ADOPTÉE

09-11-346

**Chevaliers de Colomb – Guignolée 2009**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'accorder aux Chevaliers de Colomb de Princeville – Conseil 5986, une contribution de 200 \$ pour la Guignolée.

ADOPTÉE

**Société canadienne du cancer** – classé.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

09-11-347

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juare, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière

